

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23008850

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

06 JAN. 2023

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0401 904 652**

Nom

(en entier) : **Matermaco**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue des Praules 3A, 5030 Gembloux**

Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Il ressort des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises le 8 décembre 2022 que:

L'actionnaire unique a pris note et accepte avec effet à compter d'aujourd'hui la démission d'Agritech B.V., représentée par son représentant permanent Ronald Slaats, en tant qu'administrateur de la Société.

L'actionnaire unique décide de nommer Mechan International B.V., dont le siège est établi à 3791PM Achterveld, Pays-Bas, enregistrée au registre de Commerce (KvK) sous le numéro 88395553, représentée par son représentant permanent Ronald Slaats, en tant qu'administrateur de la Société à compter d'aujourd'hui pour une période de six (6) ans.

Son mandat sera non rémunéré et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2028.

Tous les actes qui engagent la Société, en justice et dans tous les actes, sont valables s'ils sont signés soit par deux administrateurs qui agissent conjointement, soit par un administrateur délégué, agissant seul, conformément à l'article 21 des statuts de la Société.

L'actionnaire unique a décidé de conférer tous pouvoirs à M. Frédéric Verspreuwen, Mme Micha Van den Abeele, Mme Mai Nguyen, M. Seppe Laenen, Mme Annalyne Van de Steene, M. Toon Vangrunderbeek, Mme Emily Staels, Mme Melani Simonian, M. Thomas Charon et M. Lennert Van Impe, avocats chez Astrea CVBA avec leur bureau situé à Posthofbrug 6, box 1, B-2600 Anvers (Belgique), agissant chacun seul et avec droit de substitution, afin d'assurer toutes les actions et formalités et de signer tout document en vue d'assurer l'inscription/la modification/la publication des données de la Société, suite aux résolutions prises et couchées dans le présent procès-verbal, à la Banque Carrefour des Entreprises, auprès du registre des personnes morales, au greffe du Tribunal de l'entreprise, aux services du Moniteur belge, la Banque Nationale et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, ainsi qu'auprès d'un guichet d'entreprise, et, en général, de faire et signer tout ce qui est nécessaire ou utile à cet effet, entre autres en vue du dépôt des résolutions susmentionnées en vue de leur publication aux Annexes au Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires de publication et d'autres documents).

Mandataire
Thomas Charon

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).